



FABRICANT DE PANNEAUX
DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

Fabriqué en Isère



MOBILIER URBAIN & SIGNALÉTIQUE





BÉNÉFICIEZ D'UNE FABRICATION
FRANÇAISE DE HAUTE QUALITÉ

UNE PME À VOTRE SERVICE



Adaptabilité



Réactivité



Satisfaction
Client



SOMMAIRE

NORMES ET CERTIFICATIONS	<i>page 4</i>
SIGNALISATION DE POLICE	<i>pages 5 - 14</i>
SIGNALISATION FLUVIALE	<i>page 15</i>
BALISES ET PANNEAUX AUTO-RELEVABLES	<i>page 16</i>
MIROIRS ROUTIERS	<i>page 16</i>
SIGNALISATION DE DIRECTION	<i>pages 17 - 24</i>
SUPPORTS ET FIXATIONS	<i>pages 25 - 26</i>
SIGNALISATION TEMPORAIRE	<i>pages 27 - 32</i>
RALENTISSEURS ET SÉPARATEURS	<i>page 33</i>
SIGNALISATION LUMINEUSE	<i>page 34</i>
SIGNALETIQUE	<i>pages 35 - 40</i>
MOBILIER URBAIN	<i>page 41 - 42</i>
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	<i>page 43</i>



Marquage CE

Le marquage CE fait suite à l'obtention d'un certificat de conformité validant que les performances du produit respectent les exigences des directives européennes. Le marquage engage le fabricant à garantir la constance des performances des produits certifiés.

Un audit annuel valide le respect des performances du produit en usine.

Certification NF Complémentaire

L'ajout au marquage CE de la notification NF Complémentaire permet à la France de garder le niveau de qualité précédent à la mise en place du marquage CE, conférant à la signalisation française l'une des meilleures places en Europe en terme de qualité.

Cette certification est propriété de l'AFNOR. Seule l'ASCQUER est mandatée par l'AFNOR pour attribuer la certification NF complémentaire.

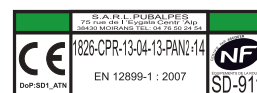
SP "Athènes"



SP "Rome"



SD1 "Athènes"



SD2 "Athènes"



Support Acier



Support Alu



Chantier sur support



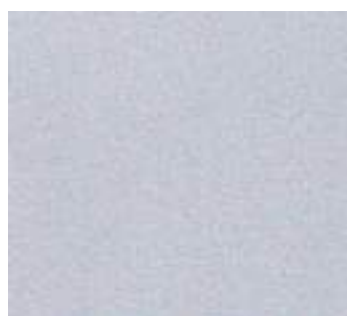
Chantier sur pied solide



LA RETRO-REFLEXION

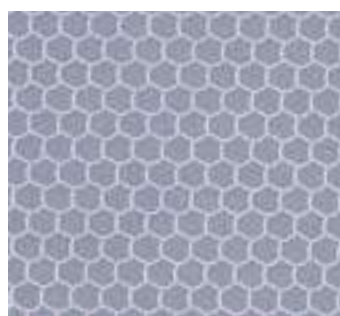
Les panneaux et panonceaux de signalisation doivent être visibles et garder le même aspect de nuit comme de jour. La visibilité de nuit est assurée par la retro-réflexion du film composant le décor des panneaux.

Les films sont classés par performance (quantité de lumière renvoyée vers le conducteur du véhicule) en deux classes :



Classe 1 : Microbille

Performance
de rétro-réflexion :
50 Cd/Lux/m² minimum
Garantie 7 ans



Classe 2 : Microbille et Microprismatique

Performance
de rétro-réflexion :
180 Cd/Lux/m² minimum
Garantie 10 ans

- Avantage microbille :
Excellente régularité
- Avantage prismatique :
Excellente retroréflexion
mais unidirectionnelle

Classe 2 obligatoire :

- Sur autoroutes et routes à grande circulation (signalisation de priorité sur voies attenantes comprises)
- En agglomération, pour tous panneaux et panonceaux de type AB, pour tous panneaux et panonceaux sur voies dont la vitesse est limitée à 70km/h et pour tous panneaux de direction apposés sur portiques, potences et haut-mâts
- En rase campagne, pour tous panneaux et panonceaux apposés à plus de 2 m de hauteur

SIGNALISATION DE POLICE



Panneau Aluminium Gamme "Athènes"

Profil glissière cintré de 30 mm d'épaisseur

Face ép. 15/10°



Panneau Aluminium Gamme "Rome"

Profil cintré de 25 mm d'épaisseur

Glissières au dos (adaptées pour visserie de diam. 8 et 10 mm)

Face ép. 15/10°





Format	Dimensions (mm)
Miniature	500
Petite	700
Normale	1000
Grande	1250
Très grande	1500

Panneaux			▲ 500	▲ 700	▲ 1000	▲ 1250	▲ 1500
M1	de distance	50 m ex.1 4.5 km ex.2	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	1200 x 400
M2	d'étendue	↑ 50 m ↑ ex.1 ↑ 15 km ↑ ex.2	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	1200 x 400
M5b	relatif au stop	STOP 150m pour A8	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	1200 x 400
M9	d'indications diverses texte 1 ligne	M9b M9d M9z 1 ligne	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	1200 x 400
	d'indications diverses texte 2 ou 3 lignes	M9a M9z 3 lignes M9z 2 lignes M9j1 M9j2	500 x 300	700 x 350	900 x 500	1000 x 600	1200 x 600

TRIANGLES OCCULTABLES



1 message



2 messages

Ocultables 1 à 2 messages tout symbole.
Cadenas inclus



AB1
Intersection où le conducteur est tenu de céder le passage aux véhicules débouchant de la ou des routes situées à sa droite



AB2
Intersection avec une route dont les usagers doivent céder le passage dans le cas où un panneau AB6 ne peut être utilisé



AB25
Carrefour à sens giratoire



AB3a
Cédez le passage à l'intersection. Signal de position



CÉDEZ LE PASSAGE

AB3a + M9c



150 m

AB3b*
Cédez le passage à l'intersection. Signal avancé de l'AB3a

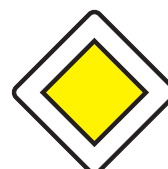


STOP 150 m

AB5*
Arrêt à l'intersection. Signal avancé de l'AB4



AB4
Arrêt à l'intersection dans les conditions définies à l'article R.415-6 code de la route. Signal de position



AB6
Indication du caractère prioritaire d'une route



AB7
Fin du caractère prioritaire d'une route

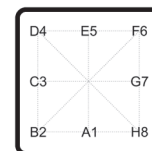
Format	Dim.(mm) Triangle	Dim.(mm) AB4	Dim.(mm) AB6/AB7
Miniature	500	400	350
Petite	700	600	500
Normale	1000	800	700
Grande	1250	1000	900
Très grande	1500	1200	1050

PANONCEAUX POUR PANNEAUX DE TYPE AB

Panonceaux			▲ 500	▲ 700	▲ 1000	▲ 1250	▲ 1500
			◆ 350	◆ 500	◆ 700	◆ 900	◆ 1050
M1	de distance	50 m ex.	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300
M2	d'étendue	↑ 50 m ↑ ex.	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300
M4	de catégorie	 M4d1 M4d2	350 x 150	350 x 150	500 x 200	500 x 300	700 x 350
M5	relatif au stop	M5	350 x 250	500 x 350	500 x 500	700 x 700	-
M7	de schéma	M7	350 x 350	500 x 500	700 x 700	900 x 900	1050 x 1050
M9	d'indications diverses	M9c	350 x 150	350 x 150	500 x 200	500 x 300	700 x 350

PANONCEAU M7

La route prioritaire est choisie en indiquant le tracé à l'aide des marqueurs alphabétiques, les routes secondaires à l'aide des marqueurs numériques.





B0
Circulation interdite à tout véhicule dans les 2 sens



B1
Sens interdit à tout véhicule



B2a
Interdiction de tourner à gauche à la prochaine intersection



B2b
Interdiction de tourner à droite à la prochaine intersection



B2c
Interdiction de faire demi-tour sur la route suivie jusqu'à la prochaine intersection



B3
Interdiction de dépasser tous les véhicules à moteur autres que ceux à deux roues sans side-car



B3a
Interdiction aux transports de plus de 3,5 t de dépasser tous les véhicules moteur autres que les 2 roues sans side-car



B4
Arrêt au poste de douane



B5a
Arrêt au poste de gendarmerie



B5b
Arrêt au poste de police



B5c
Arrêt au poste de péage



B7a
Accès interdit aux véhicules à moteur à l'exception des cyclomoteurs



B7b
Accès interdit à tous les véhicules à moteur



B8
Accès interdit aux véhicules affectés aux transports de marchandises



B9a
Accès interdit aux piétons



B9b
Accès interdit aux cycles



B9c
Accès interdit aux véhicules à traction animale



B9d
Accès interdit aux véhicules agricoles à moteur



B9e
Accès interdit aux voitures à bras à l'exclusion de celles visées à l'articles R.412-34 du code de la route



B9f
Accès interdit aux véhicules de transport en commun de personnes



B9g
Accès interdit aux cyclomoteurs



B9h
Accès interdit aux motocyclette au sens de l'article R.311-1 du code de la route



B9i
Accès interdit aux véhicules tractant une caravane ou remorque de plus de 250 kg, tel que le PTAC ne dépasse pas 3,5 t



B10a*
Accès interdit aux véhicules de transport dont la longueur est supérieure au nombre indiqué



B11*
Accès interdit aux véhicules dont la longueur chargement compris est supérieure au nombre indiqué



B12*
Accès interdit aux véhicules dont la hauteur chargement compris est supérieure au nombre indiqué



B13*
Accès interdit aux véhicules dont le PTAC ou le PTRM excède le nombre indiqué



B13a*
Accès interdit aux véhicules pesant sur un essieu plus que le nombre indiqué



B14*
Limitation de vitesse. Ce panneau notifie l'interdiction de dépasser la vitesse indiquée



B15
Cédez le passage à la circulation venant en sens inverse



B16
Signaux sonores interdits



B17*
Interdiction aux véhicules de circuler sans maintenir entre eux un intervalle au moins égal au nombre indiqué



B18a
Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises explosives ou facilement inflammables



B18b
Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises susceptibles de polluer les eaux



B18c
Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises dangereuses



B19
Autres interdictions dont la nature est indiquée par une inscription sur le panneau



B31
Fin de toutes les interdictions précédemment signalées, imposées aux véhicules en mouvement



B33*
Fin de limitation de vitesse



B34
Fin d'interdiction de dépasser notifiée par le panneau B3



B34a
Fin d'interdiction de dépasser notifiée par le panneau B3a



B35
Fin d'interdiction de l'usage de l'avertisseur sonore



B39
Fin d'interdiction dont la nature est indiquée sur le panneau

Disques occultables

Occultables 1 à 2 messages tout symbole. Cadenas inclus



1 message



2 messages

Format	Dimensions (mm)
Miniature	450
Petite	650
Normale	850
Grande	1050
Très grande	1250

* Information à préciser

TYPE B

SIGNALISATION D'OBLIGATION ET DE FIN D'OBLIGATION



B21-1
Obligation de tourner à droite avant le panneau



B21-2
Obligation de tourner à gauche avant le panneau



B21a1
Contournement obligatoire par la droite



B21a2
Contournement obligatoire par la gauche



B21b
Direction obligatoire à la prochaine intersection : tout droit



B21c1
Direction obligatoire à la prochaine intersection : à droite



B21c2
Direction obligatoire à la prochaine intersection : à gauche



B21d1
Directions obligatoires à la prochaine intersection : tout droit ou à droite



B21d2
Directions obligatoires à la prochaine intersection : tout droit ou à gauche



B21e
Directions obligatoires à la prochaine intersection : à droite ou à gauche



B22a
Piste ou bande obligatoire pour les cycles sans side-car ou remorque



B22b
Chemin obligatoire pour piétons



B22c
Chemin obligatoire pour cavaliers



B25*
Vitesse minimale obligatoire



B26
Chaînes à neige obligatoires sur au moins deux roues motrices



B27a
Voie réservée aux véhicules des services réguliers de transport en commun



B27b
Voie réservée aux tramways



B29
Autres obligations dont la nature est mentionnée par une inscription sur le panneau



B40
Fin de piste ou bande obligatoire pour les cycles



B41
Fin de chemin obligatoire pour piétons



B42
Fin de chemin obligatoire pour cavaliers



B43*
Fin de vitesse minimale obligatoire



B44
Fin d'obligation de l'usage des chaînes à neige



B45
Fin de voie réservée aux véhicules des services réguliers de transport en commun



B45b
Fin de voie réservée aux tramways



B49
Fin d'obligation dont la nature est mentionnée par une inscription sur le panneau

Format	Dimensions (mm)
Miniature	450
Petite	650
Normale	850
Grande	1050
Très grande	1250

TYPE B

PANNEAUX RELATIFS AUX NOUVELLES ZONES DE CIRCULATION



B52
Entrée de zone de rencontre



B53
Sortie de zone de rencontre

Format	Dim. (mm)
Petite	500
Normale	700
Grande	900
Très grande	1050



B30
Entrée de zone 30



B51
Sortie de zone 30








































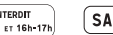









B54
Entrée de zone piétonne



B55
Sortie de zone piétonne

Format	Dim. (mm)
Petite	500 x 650
Normale	700 x 900
Grande	900 x 1050

* Information à préciser

Panonceaux			Ø 450	Ø 650	Ø 850	Ø 1050	Ø 1250		
M1	de distance	ex.1  50 m		ex.2	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300
		ex.1  ↑ 50 m ↑		ex.2	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300
M3	de position directionnel	M3b 3 ex.  → 50 m		M3b 4 ex.	350 x 150	500 x 200	700 x 200	900 x 250	1000 x 300
		M3b1 		M3b2	350 x 150	500 x 150	500 x 200	500 x 300	700 x 350
		M3a2  	M3a1 	M3d	350 x 250	350 x 350	500 x 350	500 x 500	700 x 700
M4	de catégorie	 M4a  M4b  M4c  M4d1  M4d2  M4f			350 x 150	350 x 150	500 x 200	500 x 300	700 x 350
		 M4s  M4t  M4u  M4x  M4w			350 x 250	350 x 350	500 x 350	500 x 500	700 x 700
		 M4g  M4i  M4j  M4k  M4l  M4m  M4p  M4q  M4r  M4v			350 x 250	350 x 350	500 x 350	500 x 500	700 x 700
		M4e ex. 			500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	1200 x 400
M6	complémentaires aux panneaux de stationnement et d'arrêt	 M6a  M6b  M6c1  M6d2  M6f  M6h*			500 x 150	500 x 200	500 x 200	500 x 200	-
		 M6i			500 x 300	500 x 300	500 x 300	500 x 300	-
		 M6e ex.  M6g			350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	-
M9	d'indications diverses	 M9v1  M9v2  M9j1  M9j2			500 x 350	500 x 350	700 x 350	900 x 500	1000 x 600
	d'indications diverses texte 1 ligne	RAPPEL		M9z ex.	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300	1200 x 400
	d'indications diverses texte 2 lignes ou plus	 M9z ex.2		Texte long	700 x 200	700 x 200	900 x 500	1000 x 600	1200 x 600
			Texte court	500 x 200	500 x 200	700 x 350	900 x 500	1200 x 600	

* M6h : dimension unique 500 x 150

TYPE B

PANNEAUX RELATIFS AU STATIONNEMENT



B6a1
Stationnement interdit



B6a2
Stationnement interdit
du 1er au 15 du mois



B6a3
Stationnement interdit
du 16 à la fin du mois



B6d
Arrêt et stationnement interdit

Format	Dimensions (mm)
Miniature	450
Petite	650
Normale	850
Grande	1050
Très grande	1250

PANONCEAUX POUR PANNEAUX DE TYPE B6

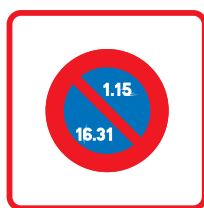
Panonceaux		Ø 450	Ø 650	Ø 850	Ø 1050	Ø 1250	
M8	d'application des prescriptions concernant le stationnement et l'arrêt	 M8a		 M8a bis		 M8b	
		 M8d		 M8d bis		 M8e	
		 M8e bis		 M8c		 M8c bis	
		 M8f		 M8f bis			
		350 x 150	500 x 200	500 x 200	500 x 200	-	
		350 x 150	500 x 200	700 x 200	700 x 200	-	

TYPE B

PANNEAUX RELATIFS AU ZONES DE STATIONNEMENT



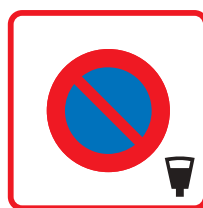
B6b1
Entrée d'une zone à
stationnement interdit



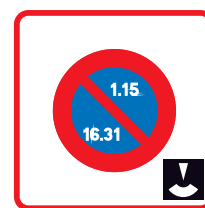
B6b2
Entrée d'une zone à
stationnement unilatéral à
alternance semi-mensuelle



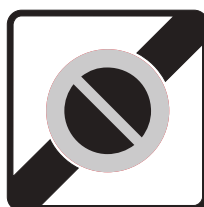
B6b3
Entrée d'une zone à
stationnement de durée
limitée



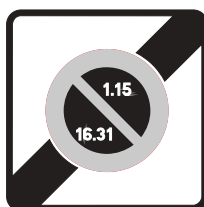
B6b4
Entrée d'une zone à
stationnement payant



B6b5
Entrée d'une zone à
stationnement unilatéral à
alternance semi-mensuelle et
à durée limitée



B50a
Sortie d'une zone à
stationnement interdit



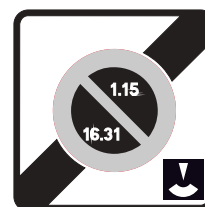
B50b
Sortie d'une zone à
stationnement unilatéral à
alternance semi-mensuelle



B50c
Sortie d'une zone à
stationnement de durée
limitée



B50d
Sortie d'une zone à
stationnement payant



B50e
Sortie d'une zone à
stationnement unilatéral à
alternance semi-mensuelle et
à durée limitée

Format	Dimensions (mm)
Petite	500
Normale	700
Grande	900
Très grande	1050



C1a
Lieu aménagé pour le stationnement



C1b
Lieu aménagé pour le stationnement gratuit à durée limitée avec contrôle



C1c
Lieu aménagé pour le stationnement payant



C4a*
Vitesse conseillée



C4b*
Fin de vitesse conseillée



C5
Station de taxis



C6
Arrêt d'autobus



C8
Emplacement d'arrêt d'urgence



C12
Circulation à sens unique



C13a
Impasse



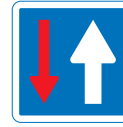
C13b
Présignalisation d'une impasse



C13c
Impasse comportant une issue pour piétons



C13d
Impasse comportant une issue pour piétons et cyclistes



C18
Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse



C20a
Passage pour piétons



C20c
Traversée de tramways



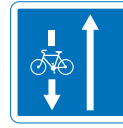
C23
Stationnement réglementé pour les caravanes et les autocaravanes



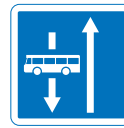
C24a ex1



C24a ex2



C24a ex3



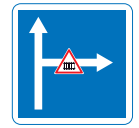
C24a ex4



C24b ex1



C24b ex2



C24b ex3

Conditions particulières de circulation par voie sur la route suivie. Les panneaux C24a y indiquent les conditions particulières de circulation (nombre de voies, sens de circulation par voie, indications concernant une ou plusieurs voies)

Voie affectées. Les panneaux C24b indiquent les voies affectées à l'approche d'une intersection



C24c
Conditions particulières de circulations sur la route ou la voie embranchée



C26a
Voie de détresse à droite



C26b
Voie de détresse à gauche



C27
Surélévation de chaussée



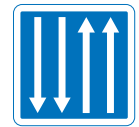
C28 ex1



C28 ex2



C28 ex3



C29a
Présignalisation d'un crénneau de dépassement ou section à chaussées séparées



C29b
Crénneau de dépassement à 3 voies affectées



C29c
Section de route à trois voies affectées



C30
Fin d'un crénneau de dépassement à 3 voies



C50
Indications diverses



C51a
Présignalisation du début d'une section à vitesse régulée



C51b
Présignalisation de fin d'une section à vitesse régulée



C62
Présignalisation d'une borne de retrait de ticket de péage



C64a
Paiement auprès d'un péagiste



C64b
Paiement par carte bancaire



C64c1
Paiement automatique par pièce de monnaie



C64c2
Paiement en liquide



C64d
Paiement par abonnement. La voie est réservée aux usagers abonnés



C107
Route à accès réglementé



C108
Fin de route à accès réglementé



C111
Entrée de tunnel



C112
Sortie de tunnel



C113
Piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles à deux ou trois roues



C114
Fin d'une piste ou bande cyclable



C115
Signalent les voies vertes



C116
Fin de voies vertes et voies réservées aux piétons et aux véhicules non motorisés



C207
Début d'une section d'autoroute



C208
Fin d'une section d'autoroute

Format	Dim. (mm)
Miniature	350
Petite	500
Normale	700
Grande	900
Très grande	1050
Supérieure	1200

CARRÉS OCCULTABLES

Occlusibles 1 à 2 messages tout symbole. Cadenas inclus



1 message



2 messages



CE1
Poste de secours



CE2a
Poste d'appel d'urgence



CE2b
Cabine téléphonique publique



CE3a
Informations relatives aux services ou activités touristiques



CE4a
Terrain de camping pour tentes



CE4b
Terrain de camping pour caravanes et autocaravanes



CE4c
Terrain de camping pour caravanes et CE4c autocaravanes



CE5a
Auberge de jeunesse



CE5b
Chambres d'hôtes ou gîte



CE6a
Point de départ d'un itinéraire pédestre



CE6b
Point de départ d'un circuit de ski de fond



CE7
Emplacement pour pique-nique



CE8
Gare auto/train



CE9
Parc de stationnement sous vidéosurveillance



CE10
Embarcadère



CE12
Toilettes ouvertes au public



CE14
Installations accessibles aux personnes handicapées à mobilité réduite



CE15a
Poste de distribution de carburant 7/7 et 24/24



CE15c
Poste de distribution de carburant 7/7 et 24/24 +GPL



CE15e
Marque du Poste de distribution de carburant 7/7 et 24/24



CE15f
Marque du Poste de distribution de carburant 7/7 et 24/24 + GPL



CE16
Restaurant ouvert 7/7



CE17
Hôtel ou motel ouvert 7/7



CE18
Débit de boissons ou établissement proposant des collations sommaires ouvert



CE19
Emplacement de mise à l'eau d'embarcations légères



CE20a
Gare de téléphérique



CE20b
Point de départ d'un télésiège ou d'une télécabine



CE21
Point de vue



CE22*
Fréquence radio dédiée à la circulation routière et l'état des routes



CE23
Jeux d'enfants



CE24
Station de vidange pour caravanes, cars et auto-caravannes



CE25
Distributeurs de billets de banque



CE26
Station de gonflage, hors station service, dont l'usage est gratuit



CE27
Point de détente



CE28
Poste de dépannage



CE29
Moyen de lutte contre l'incendie



CE30a
Issue de secours vers la droite



CE30b
Issue de secours vers la gauche



CE50
Installations ou services divers

Format	Dim. (mm)
Miniature	350
Petite	500
Normale	700
Grande	900
Très grande	1050
Supérieure	1200

Panonceaux			■ 350	■ 500	■ 700	■ 900	■ 1050
M1	de distance	ex.1 50 m 4.5 km ex.2	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300
M2	d'étendue	ex.1 ↑ 50 m ↑ ↑ 15 km ↑ ex.2	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300
M3	de position directionnel	M3b1 → ← M3b2	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300
		M3a2 ↙ ↘ M3a1	350 x 250	500 x 300	700 x 350	900 x 500	1000 x 600
M4	de catégorie	M4a M4b M4c M4d1 M4d2 M4f M4s M4t M4u M4x M4w	350 x 150	500 x 200	500 x 300	700 x 350	1000 x 300
M9	d'indications diverses	AIRE DE REPOS RAPPEL M9z 1 ligne M9z 2 lignes court	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300
M10	d'indications diverses	Les Flots Bleus M10z ex.	350 x 150	500 x 150	700 x 200	900 x 250	1000 x 300



C3



C14



C25a



C25b modèle 1

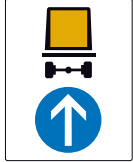


C25b modèle 2

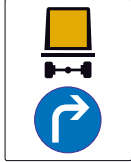


C25b modèle 3

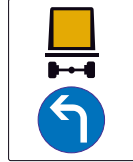
Format	Dim. (mm)
C3	600 x 800
C14	900 x 1300
C25	1600 x 2400
C117	900 x 1200
C117	1050 x 1500



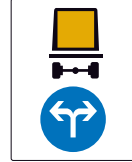
C117 b21b



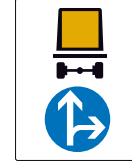
C117 b21c1



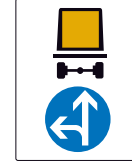
C117 b21c2



C117 b21e



C117 b21d1



C117 b21d2

BALISE J5

TÊTE D'ÎLOT



Dimensions (mm)

350 x 350
500 x 500
700 x 700
900 x 900
1050 x 1050

BALISE J4

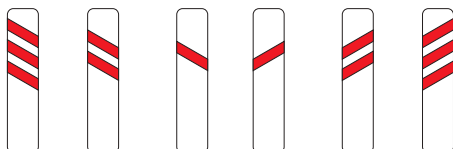
VIRAGES ET OBSTACLES



Dimensions (mm)

1 chevron	2 chevrons	3 chevrons	4 chevrons	5 chevrons
400 x 400	800 x 400	1200 x 400	1600 x 400	2000 x 400
600 x 600	1200 x 600	1800 x 600	2400 x 600	-
800 x 800	1600 x 800	2400 x 800	-	-
1000 x 1000	2000 x 1000	-	-	-

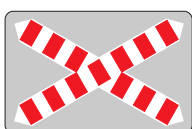
BALISE J10 ET G1 POUR PASSAGE À NIVEAU



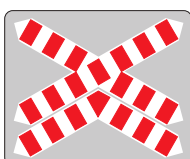
Dimensions (mm)

1000 x 200

J10



G1



G1a



G1b



G1c

**UN TRAIN PEUT
EN CACHER
UN AUTRE**

M9h

Utiliser sur le signal
G2 uniquement

**HAUTE TENSION
DANGER**

M9Z

Utiliser sur
le signal G3

Type G	Dim. (mm)
G1 - G1b	1150 x 750
G1a	1150 x 950
G1c	750 x 1550
M9h	900 x 500
M9Z	700 x 350

SIGNALISATION FLUVIALE

SIGNAUX D'INTERDICTION



A1
Interdiction de passer



A1 bis
Interdiction de naviguer sauf
menues embarcations non
motorisées



A2
Interdiction de tout
dépassement



A3
Interdiction de
dépassement entre
convois



A4
Interdiction de croiser
et de dépasser



A5
Interdiction de stationner
du côté où le signal
est placé



A5 ex.
Interdiction de stationner sur
la largeur indiquée en mètre
à partir de ce signal



A6
Interdiction d'ancre du côté
où le signal est placé



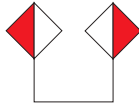
A7
Interdiction de s'amarrer
à la rive du côté où le signal
est placé



A8
Interdiction de virer



A9
Interdiction de créer
des remous

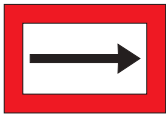


A10
Interdiction de passer en
dehors de l'espace indiqué
(composé de 2 panneaux
900 x 900)

Dimensions (mm)

Carré 1000
Rectangle 1500 x 1000
Flèche 1720 x 1000
Cartouche 1000 x 250
Cartouche 1500 x 250
Disque 1050

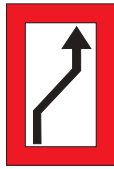
SIGNAUX D'OBLIGATION



B1
Obligation de prendre
la direction indiquée
par la flèche



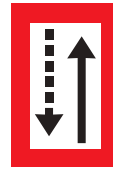
B2a
Obligation de se diriger
vers le côté du chenal se
trouvant à bâbord



B2b
Obligation de se diriger
vers le côté du chenal se
trouvant à tribord



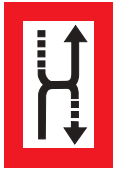
B3a
Obligation de tenir le
chenal se trouvant à bâbord



B3b
Obligation de tenir le
chenal se trouvant à tribord



B4a
Obligation de croiser
le chenal vers bâbord



B4b
Obligation de croiser
le chenal vers tribord



B5
Obligation de s'arrêter dans
les conditions prévues par
le règlement

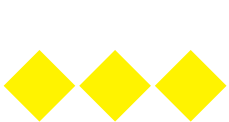


B6
Obligation de respecter la
limite de vitesse indiquée



B7
Obligation d'émettre
un signal sonore

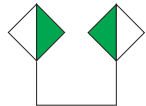
SIGNAUX DE RECOMMANDATION



D1a
Navigation dans les 2 sens.
Passe recommandée
(composée de 3 losanges
900 x 900)



D1b
Dans le seul sens indiqué,
passage du sens inverse
étant interdit
(composée de 2 losanges
900 x 900)



D2
Recommandation de se
tenir dans l'espace indiqué
(composée de 2 losanges
900 x 900)



D3
Recommandation de se
diriger dans le sens de la
flèche

SIGNAUX DE RESTRICTION



C1
La profondeur d'eau
est limitée



C2
La hauteur libre
au-dessus du plan
d'eau est limitée



C3
La largeur de la passe
ou du chenal est
limitée



C4
Des restrictions sont
imposées à la navigation



C5
Le chenal est éloigné de la
rive droite ou gauche.
Le nombre porté de chiffre
indique, en mètres,
la distance de la rive.

SIGNAUX D'INDICATION



E1
Autorisation de passer



E2
Croisement d'un câble
électrique



E3
Barrage



E4a
Bac ne navigant pas
librement



E5
Autorisation de stationner
du côté de la voie où le
signal est placé



E6
Autorisation d'ancre du
côté de la voie où le
signal est placé



E7
Autorisation de s'amarrer
du côté de la voie où le
signal est placé



E8
Indication d'une aire
de virage



E9 a & b
Les voies rencontrées sont
considérées comme affluentes
de la voie suivie



E10 a & b
La voie est considérée comme
affluente de la voie rencontrée



E11
Fin d'une interdiction ou
d'une obligation valable
pour un seul sens de
navigation ou fin de
restriction



E13
Prise d'eau potable



E14
Cabine téléphonique
réservée à la batellerie

BALISE J1 ET J3



Matériau PEHD traité anti UV Structure Monobloc
Film rétro-réfléchissant Cl2 sur feuillard aluminium
Collier Blanc : J1
Collier Rouge : J3
Fixation par enfouissement ou fourreau plastique
Hauteur : 1600 mm
Diamètre : 200 mm

PANNEAUX AUTO-RELEVABLES



J5



B21

Matériau PEBD souple
Structure Monobloc
Renforcé en partie basse
Fixation anti-corrosion
Obturbateur
Film rétro-réfléchissant Cl2
Fixation par douille M12
Scellement par résine
Hauteur : 850 mm
J4 : 400 x 400 mm
J5 : 500 x 500 mm
B21 : diamètre 450 mm

Hi-flex®



Balise auto-relevable polycarbonate
Panneau en polycarbonate de ép. 6 mm

- Très bonne résistance mécanique
- Système articulé breveté
- Rétro réflexion film classe 2
- Fixation : platine ou support à sceller
- Disponible en différents symboles et formats :

Options :

- Fixation murale avec platine

BALISE J11/J12

Auto-relevables



J11



J12

Matériau PEBD
Structure Monobloc
(pas de soudures)
Renforcé en partie basse
Fixation anti-corrosion
Obturbateur
Balises certifiées
Film rétro-réfléchissant Cl2
Fixation par douille M12
Scellement par résine
Hauteur : 735 mm
Diamètre : 200 mm

BALISE J13



J13

Matériau PEHD traité anti UV
Structure Monobloc
Renforcé en partie basse
Film rétro-réfléchissant Cl2
Simple ou double face
Fixation par enfouissement
ou fourreau plastique
ou platine métallique
Hauteur : 1200 mm
Largeur : 250 mm

MIROIRS ROUTIERS

(CONFORMES POUR VOIES PUBLIQUES)



Miroirs réglementaires d'agglomération
avec cadre noir et blanc
Disponibles avec 4 niveaux de qualité
Polymir : garantie 3 ans
P.A.S : garantie 5 ans
Inox : garantie 7 ans
Antigivre / Anti-buée : garantie 6 ans

**POUR TOUTES AUTRES RÉFÉRENCES PRODUITS
N'HÉSITÉS PAS À NOUS CONSULTER**

SIGNALISATION DE DIRECTION



Panneau Aluminium

Gamme "Athènes"

Profil glissière cintré de 30 mm d'épaisseur

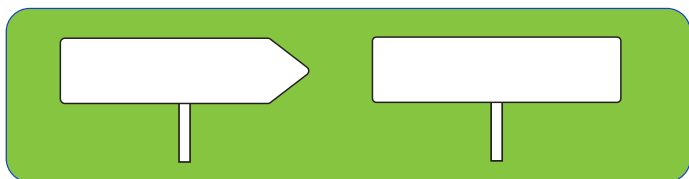


NORMES ET RÉGLEMENTATION

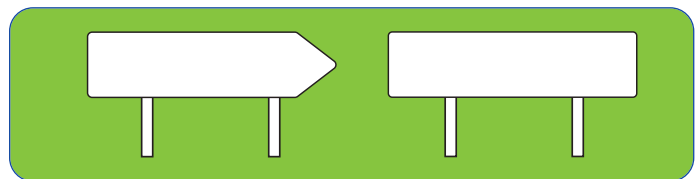
Les différents niveaux de certification de la signalisation directionnelle dépendent de l'usage prévu du panneau.

On les regroupe suivant trois grandes catégories présentées ci-dessous :

SD1 : HAUTEUR SOUS PANNEAU : 1 M

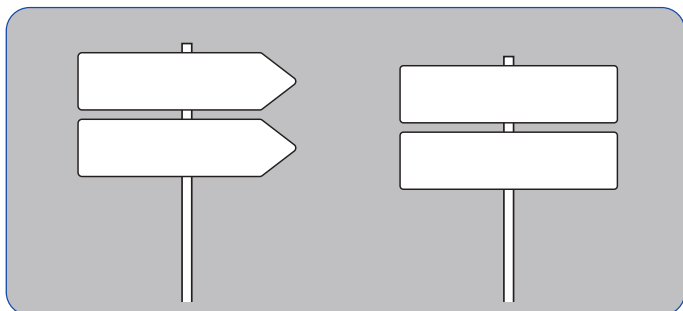


Longueur inférieure à 1200

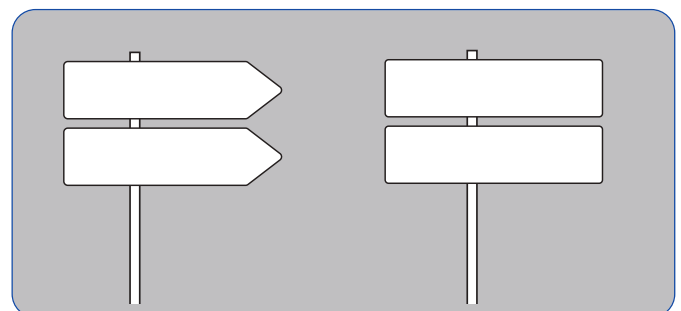


Longueur supérieure à 1200

SD2 : HAUTEUR SOUS PANNEAU : 2,3 M

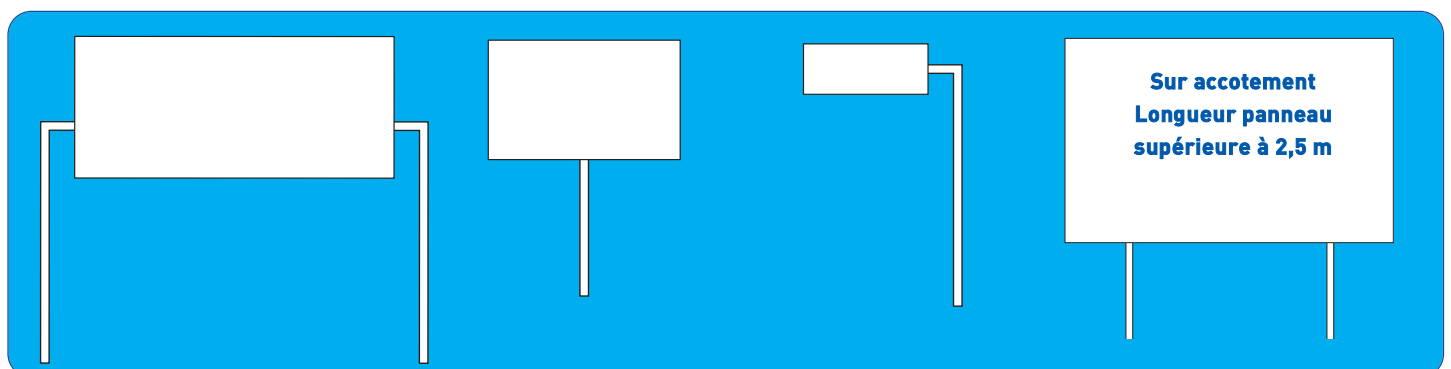


Centrés



Déportés : 60/40% de la longueur

SD3



Portique

Haut-Mât

Potence

Hauteur sous panneau supérieure à 1 m

Les règles de composition et d'association

DIMENSIONNEMENT

Les dimensions des panneaux directionnels dépendent des inscriptions et dessins qu'ils portent. La hauteur de caractère est en fonction de la vitesse d'approche des véhicules, comme précisé dans le tableau ci dessous :

	Vitesse autorisée (en km/h)				
	moins de 50	70	90	110	130
	Hauteur des caractères (en mm)				
Voirie autoroutière ou assimilée	-	160	200	250	320
Autres voiries	100	100	125	-	-

SYMBOLES ET IDÉOGRAMMES



Les symboles se positionnent toujours dans le talon du panneau
2 symboles maximum par panneau
(les symboles mesurent 2,5 fois la hauteur de caractère)



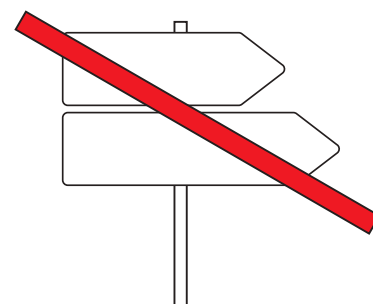
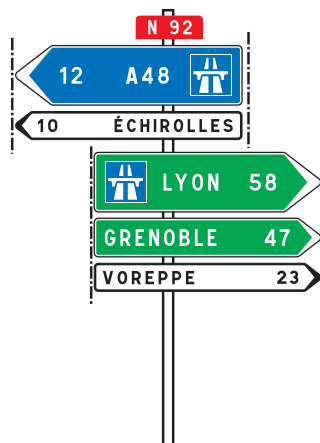
Les idéogrammes se positionnent toujours devant le texte
2 idéogrammes par ligne
3 idéogrammes maximum par panneau
(les idéogrammes mesurent 1,5 fois la hauteur de caractère)

ASSOCIATION ET HOMOGENÉITÉ

Les panneaux regroupés sur un même support sont soumis à plusieurs restrictions :

6 panneaux maximum par ensemble
4 panneaux maximum par direction

Ordre des couleurs pour une même direction :
Bleu, Vert puis Blanc.

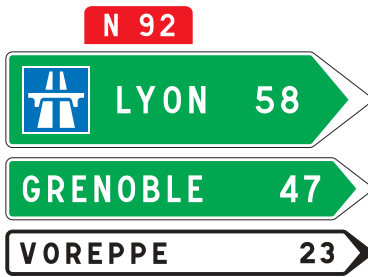


La longueur des panneaux doit être identique sur un même ensemble

Exemple alignement des registres

TYPE D20

SIGNALISATION DE POSITION



D21a
Panneau de position avec indication de distance



D21b
Panneau de position sans indication de distance



D29
Panneau de position pour signalement des lieux-dits et fermes avec ou sans indication de distance

TYPE D40

PRÉSIGNALISATION



Da41a
Présignalisation de sortie numérotée



Da41b



D43
Présignalisation courantes des carrefours

TYPE D60

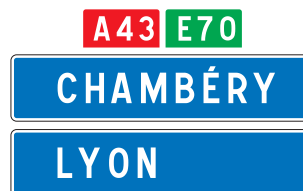
CONFIRMATION



D61a
Confirmation courante sur route



D62a
Confirmation de filante sur route à chaussées séparées



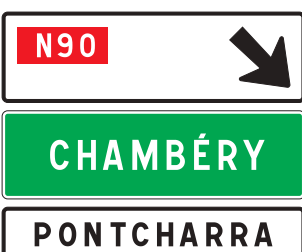
D62b
Confirmation de filante sur autoroute



D63c
Confirmation de la prochaine sortie

TYPE D30

SIGNALISATION AVANCÉE



D31

TYPE D50

AVERTISSEMENT



D52

TYPE E

LOCALISATION

les Semaises

E31

Localisation de tous les lieux traversés par la route pour lesquels il n'existe pas de panneau spécifique

 *l'Isère*

E32

Localisation d'un cours d'eau

aire de Voreppe

E34a

Localisation d'une aire routière

~~*aire de Voreppe*~~

E34b

Fin de localisation d'une aire routière

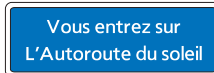


E33

Signalisation d'informations culturelles et touristiques



E36



E38



E39

Localisation d'un Etat appartenant à la communauté économique européenne

TYPE EB

LOCALISATION



EB 10



EB 20

TYPE H

SIGNALISATION TOURISTIQUE



H11

Indication par message latéral



H21

Localisation d'un itinéraire touristique



H22

Présignalisation d'un itinéraire touristique



H23

Présignalisation d'un itinéraire touristique



H31

Indication d'une curiosité ou d'un lieu touristique complétée par la direction à suivre



H32

Indication d'une curiosité ou d'un lieu touristique complétée par la direction à suivre ainsi que par un message graphique

TYPE D

ITINÉRAIRES BIS ET SUBSTITUTIONS



D69a



D79a



D79b



D69b

SYMBOLES D'INTERDICTION



SI 1a
Direction interdite aux véhicules affectés au transport de marchandises



SI 4
Direction interdite aux cyclomoteurs



SI 8
Direction interdite aux véhicules ou ensemble de véhicules ayant un PTAC ou le PTRa dépasse X tonnes



SI 12
Direction interdite aux véhicules transportant des matières dangereuses



SI 1b
Direction interdite aux véhicules de transport de marchandises dont le PTAC ou le PTRa dépasse X tonnes



SI 5
Direction interdite aux véhicules de plus de X mètres de longueur



SI 9
Direction interdite aux véhicules ayant un poids par essieu de plus X tonnes



SI 13
Direction interdite aux motos



SI 2
Direction interdite aux cycles



SI 6
Direction interdite aux véhicules de plus de X mètres de largeur



SI 10
Direction interdite aux véhicules transportant des produits explosifs ou facilement inflammables



SI 14
Direction interdite aux véhicules tractant une caravane ou une remorque de plus de 250 kg tel que le poids total roulant ne dépasse pas 3,5 tonnes



SI 3
Direction interdite aux véhicules de transport en commun de personnes



SI 7
Direction interdite aux véhicules de plus de X mètres de hauteur



SI 11
Direction interdite aux véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux

SYMBOLES D'INDICATION



SC 1a
Direction conseillée aux véhicules affectés au transport de marchandises



SC 5
Direction conseillée aux véhicules de plus de X mètres de longueur



SC 10
Direction conseillée aux véhicules transportant des produits explosifs ou facilement inflammables



SC 15
Direction conseillée aux véhicules de PTR inférieur à 3,5 tonnes



SE 2b
Localisation d'échangeur de sortie située à droite



SC 1b
Direction conseillée au transport de marchandises dont le PTAC ou le PTRa dépasse X tonnes.



SC 6
Direction conseillée aux véhicules de plus de X mètres de largeur



SC 11
Direction conseillée aux véhicules transportant des produits de nature à polluer l'eau



SC 17
Direction atteinte par autoroute



SE 2c
Localisation d'échangeur de sortie située à gauche



SC 2
Direction conseillée aux cyclistes



SC 7
Direction conseillée aux véhicules de plus de X mètres de hauteur



SC 12
Direction conseillée aux véhicules transportant des matières dangereuses



SU 2
Itinéraire bis



SE 5
Péage (indique le caractère payant de certaines autoroutes ou certains ouvrages)



SC 3
Direction conseillée aux véhicules de transport en commun de personnes



SC 8
Direction conseillée aux véhicules ou ensemble de véhicules ayant un PTAC ou le PTRa dépasse X tonnes



SC 13
Direction conseillée aux motos



SU 1
Itinéraire de substitution



SU 3
Identification d'un itinéraire autoroutier



SC 4
Direction conseillée aux cyclomoteurs



SC 9
Direction conseillée aux véhicules ayant un poids par essieu de plus X tonnes



SC 14
Direction conseillée aux caravanes ou une remorque de plus de 350 kg tel que le PTR ne dépasse pas 3,5 tonnes



SU 4
Rocade

IDÉOGRAMMES



ID 1a
Parc de Stationnement



ID 7
Installation accessible aux handicapés



ID 14a
Poste de distribution de carburant



ID 16b
Site classé



ID 20c
Piscine ou centre aquatique



ID 26a
Restaurant



ID 33b
Produits viticoles



ID 1b
Parc de Relais



ID 8
Terrain de camping



ID 14b
Poste de distribution de carburant et GPL



ID 16d
Musée de France



ID 20d
Plage



ID 26b
Restauration 7 jours /7



ID 34a
Itinéraire piétonnier



ID 1c
Parking avec vidéosurveillance



ID 9
Terrain de camping pour caravanes



ID 14c
Garage ou poste de dépannage



ID 16e
Jardin remarquable



ID 20e
Point de mise à l'eau d'embarcations légères



ID 27
Maison de pays



ID 34b
Itinéraire piétonnier difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite



ID 2
Aéroport



ID 10
Auberge de jeunesse



ID 15a
Parc naturel régional, préciser l'emblème à intégrer



ID 17
Point d'accueil jeunes



ID 21a
Point de départ d'un circuit de ski de fond



ID 28
Village étape



ID 3
Hôpital ou clinique assurant les urgences



ID 11
Emplacement pour pique-nique



ID 15b
Parc national



ID 18
Chambre d'hôtes ou gîtes



ID 21b
Point de départ de ski de piste



ID 29
Point d'eau potable



ID 35
Zone industrielle ou parc d'activités



ID 4
Hôpital ou clinique n'assurant pas les urgences



ID 12a
Gare



ID 15c
Réserve naturelle



ID 19
Point de vue



ID 22
Cimetière militaire



ID 30
Auto-caravane



ID 5a
Poste d'appel d'urgence



ID 13
Gare de trains auto



ID 15d
Terrain conservatoire du littoral



ID 20a
Base de loisirs



ID 23
Point de départ d'un itinéraire d'excursion à pied



ID 31
Toilettes



ID 5b
Poste d'appel téléphonique



ID 13a
Embarcadère pour bac ou ferry



ID 15e
Point d'accueil public d'un espace naturel



ID 20b
Centre équestre



ID 24
Déchetterie



ID 32
Distributeur automatique de billets



ID 6
Relais d'infos service



ID 13b
Port de commerce



ID 16a
Monument historique



ID 25
Hôtel



ID 33a
Produits de terroir

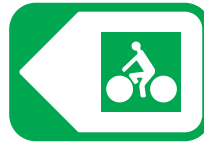
DV 11



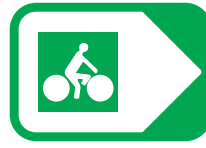
Dim. (mm)
200 x 200

DV 11

DV 21C



DV 21c



DV 21c

Dim. (mm)
300 x 200

PANNEAUX DV 12, DV 21A, DV 21B DV 43A, DV 43B ET DV 61



DV 12



DV 21b ex 1



DV 43b



DV 21a ex 1

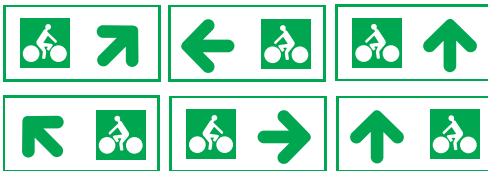


DV 43a



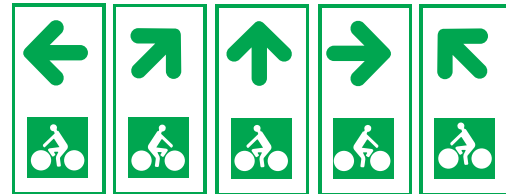
Dimensions		
600 x 120	900 x 120	1200 x 120
600 x 150	900 x 150	1200 x 150
600 x 200	900 x 200	1200 x 200
600 x 250	900 x 250	1200 x 250

PANNEAUX DV 43, DV 43D



DV 43c

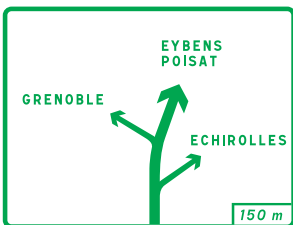
Dim. (mm)
300 x 200



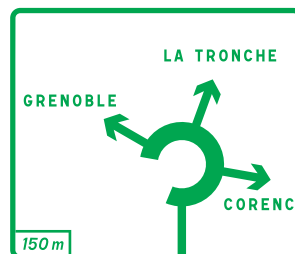
DV 43d

Dim. (mm)
200 x 300

PANNEAUX DV 42A, DV 42B



DV 42a



DV 42b

Dimensions
600 x 1000
750 x 1000
750 x 1300
900 x 1300
1000 x 600
1000 x 750
1300 x 750
1300 x 900

PANNEAUX TYPE DP1A - DP1B - DP2A - DP2B



Dp1a

Dim. (mm)
600 x 150



Dp2a

Dim. (mm)
700 x 200



Dp1b



Dp2b

SD1 & SD2

Lignes	Largeur en mm Hauteur en mm	Nombre de fixations par format (par mât)						
		800	1000	1300	1600	1900	2200	2500
1 ligne 80 ou 1 ligne 100	250	3	3	3	3	3	3	-
1 ligne 125	300	3	3	3	3	3	3	3
1 ligne 160 ou 2 lignes 100	400	3	3	3	3	4	4	4
1 ligne 200 ou 2 lignes 125	500	* 3	3	3	3	4	4	4
1 ligne 250, 2 lignes 160, 3 lignes 100	600	-	* 3	3	3	4	4	4
2 lignes 200 ou 3 lignes 125	750	-	-	* 4	4	4	**4/5	5
2 lignes 250 ou 3 lignes 160	900	-	-	-	* 4	4	5	5
3 lignes 200 ou 3 lignes 250	1200	-	-	-	-	* 5	* 5	* 5

* Formats réservés aux rectangles uniquement.
** 4 renforts sur rectangle; 5 sur flèche

Cartouche

E 11

E41 : pour le réseau européen, fond vert

C 6

E44 : pour le réseau communal ou rural, fond blanc

D 28

E43 : pour le réseau départemental, fond jaune

N 89

E42 : pour routes et autoroutes du réseau national, fond rouge

Nombre de fixations par format (par mât)						
350 x 150	500 x 150	500 x 200	500 x 250	700 x 250	800 x 300	800 x 400
2	2	2	2	2	3	3

TYPE D29 & E31

MICROSIGNALISATION

Largeur en mm Hauteur en mm	Nombre de fixations par format (par mât)					
	500	600	700	800	900	1000
120	2	2	2	2	2	2
250	3	3	3	3	3	3

le village 2.5 ^{D29}

les Semaises ^{E31}

PLAQUETTES DE JALONNEMENT

N 85
13 D

E52c

A 86
EXTÉRIEUR
14,200 _D

D 104
13 D

E53c

D 104
EXTÉRIEUR
14,200 _d

C 6
13

E54c

Panneau "Athènes"
350 x 250

Plaque plane 2 trous ø 6
300 x 150
300 x 100

BORNES KILOMÉTRIQUES

E52, E53, E54 a/b

Panneau "Athènes"

350 x 650 ou 500 x 650



Supports Acier galvanisé (bouchons inclus)

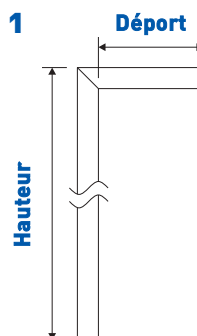


Longeur de 1000 à 4000 mm

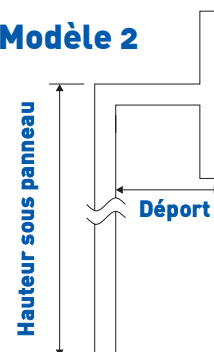
Section 80 x 40 épaisseur 1,5 mm
Section 80 x 80 épaisseur 2 mm
Diamètre 60 épaisseur 2 mm

Potences

Modèle 1



Modèle 2



Potences sur mesure en tube
80 x 40 ou 80 x 80, suivant deux
modèles différents.
Nous communiquer les différentes
mesures voulues.

Brides Alu (boulonnerie inox)

Section 80 x 40, 80 x 80, Ø60 ou Ø76 mm

Simple et double face



Fourreaux Acier

Hauteur : 500 mm
Pour section 80 x 40,
80 x 80 ou 60 mm



MÂTS CANNELÉS

Aluminium Anodisé Naturel

(Chapeau inclus - Hors sabot)

Section (mm)

Mât Ø 60 x ép 3,5
Mât Ø 76 x ép 3,5
Mât Ø 90 x ép 5
Mât Ø 114 x ép 5
Mât Ø 114 x ép 9



COLLIERS ALU

Boulonnerie inox
Section Ø 60, 76, 90 ou 114 mm
Simple et double face



MÂTS RÉHAUSSE

Sections Ø60 - Ø76 mm
Sections Ø76 - Ø90 mm
Sections Ø90 - Ø114 mm



SABOTS COMPLETS

(avec crosses d'ancrage et gabarit de pose)

Section Ø60 ou Ø76 + boulonnerie M14,
Ø90 ou Ø114 + boulonnerie M16



SIGNALISATION TEMPORAIRE



Panneau Gamme "Oslo"

*Profil cintré en aluminium
de 25 mm d'épaisseur*

Tôle galva brut 10/10°



TYPE AK

SIGNALISATION DE DANGER



AK2
Cassis ou dos-d'âne



AK3
Chaussée rétrécie



AK4
Chaussée glissante



AK5
Travaux



AK14
Autres danger.
Nature du danger précisée
ou non par un panneau



AK17
Annonce de feux tricolores



AK22
Projection de gravillons



AK30
Bouchon



AK31
Accident



AK32
Annonce de nappes
de brouillard ou de fumées
épaisses

Panneaux (mm)

- ▲ 700 *
- ▲ 1000*
- ▲ 1250

* Panneaux disponibles sur pieds lyonnais pliables. Respecter le lestage prescrit (25kg par pied)

TYPE BK

SIGNALISATION DE PRESCRIPTION



BK0
Circulation interdite à tout
véhicule dans les 2 sens



BK1
Sens interdit à tout
véhicule



BK2a
Interdiction de tourner
à gauche à la prochaine
intersection



BK2b
Interdiction de tourner
à droite à la prochaine
intersection



BK3
Interdiction de dépasser tous
les véhicules à moteur autres
que ceux à deux roues sans
side-car



BK3a
Interdiction aux transports
de plus de 3,5 t de dépasser
tous les véhicules moteur
autres que ceux à deux
roues sans side-car



BK6a1
Stationnement interdit



BK6d
Arrêt et stationnement
interdit



BK11
Accès interdit aux
véhicules dont la longueur
chargement compris est
supérieure au nombre
indiqué



BK12
Accès interdit aux
véhicules dont la hauteur
chargement compris
est supérieure au nombre
indiqué



BK13
Accès interdit aux
véhicules dont le PTAC
ou le PTRR excède le
nombre indiqué



BK14
Limitation de vitesse.
Ce panneau notifie
l'interdiction de dépasser
la vitesse indiquée



BK15
Cédez le passage à la
circulation venant
en sens inverse



BK21a1
Contournement obligatoire
par la droite



BK29
Autres obligations dont
la nature est mentionnée
par une inscription sur le
panneau



BK31
Fin de toutes les interdictions
précédemment signalées,
imposées aux véhicules en
mouvement

Panneaux (mm)
● 650*
● 850*
● 1050

* Panneaux disponibles sur pieds lyonnais pliables. Respecter le lestage prescrit (25kg par pied)



BK21a
Avec flèche
amovible



BK33
Fin de limitation de vitesse



BK34
Fin d'interdiction de
dépasser notifiée par
le panneau B3

TYPE CK

SIGNALISATION D'INDICATION



CK1
Lieu aménagé pour
le stationnement



CK12
Circulation à sens unique



CK13
Impasse



CK18
Priorité par rapport à la
circulation venant en
sens inverse

Panneaux (mm)

- 700*
- 900

* Panneaux disponibles sur pieds lyonnais pliables. Respecter le lestage prescrit (25kg par pied)

TYPE KM

PANONCEAUX (fond jaune sous AK, fond blanc sous BK)



KM 1



KM 2



KM 9 1 ligne

Panneaux (mm)		Dim. (mm)
▲ 700	● 650	700 x 200
▲ 1000	● 850	900 x 250
▲ 1250	● 1050	1000 x 300

TYPE KC1

INDICATION DE CHANTIER IMPORTANT



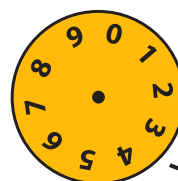
KC1



KC1



KC1



Disque Tournant



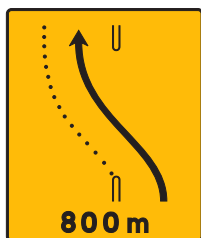
Panneaux (mm)

- 800 x 600 *
- 1600 x 1200

* Panneaux disponibles sur pieds lyonnais pliables. Respecter le lestage prescrit (25kg par pied)

TYPE KD8

CHANGEMENT DE CHAUSSÉE



KD8 Ex1

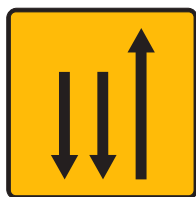


KD8 Ex2

Références	Panneaux (mm)
KD8 - KD9 - KD10	900 x 900
KD8 - KD9 - KD10	1050 x 1050

TYPE KD9

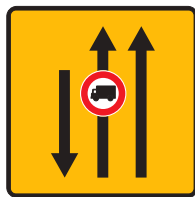
AFFECTATION DE VOIES



KD9 Ex1



KD9 Ex2



KD9 Ex3



TYPE KD10

RÉDUCTION DU NOMBRE DE VOIES



KD10 Ex1















KD10 Ex2

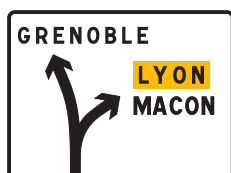


KD10 Ex3



INDICATION DE DÉVIATION

Panneau seul		
Référence	Dimensions (mm)	
  KD21a + Flèche amovible gauche ou droite KD21b + Flèche amovible gauche ou droite	KD21	1000 x 300 1300 x 300 1600 x 300
 KD22a + Flèche amovible gauche ou droite	KD22a	1000 x 300 1300 x 300
 KD22b + Flèche amovible gauche ou droite	KD22b	1600 x 300
 KD43a	KD43a	1300 x 300
 KD43b	KD43b	1600 x 300
 KD43c	KD43c ou KD43d	1000 x 300
 KD43d		1300 x 300 1600 x 300
 KD42a	KD42	1600 x 1200
 KD42b		2200 x 1800
 KD42c		3000 x 2400
 KD42d		



KD44a



KD44b

Référence	Dimensions
KD44 (encart alu plat)	le m2



KD62



KD69a



KD69b

Panneau seul	
Réf.	Dimensions (mm)
KD62	1300 x 900
	1600 x 900
	1900 x 900
KD69	1600 x 750

K2



Face avant



Face arrière

Dimensions (mm)

1400 x 200
1750 x 250
2450 x 350

K8



Dimensions (mm)

500 x 500
1000 x 500
1500 x 500
2000 x 500
2500 x 500
900 x 900
1050 x 1050

Bipied

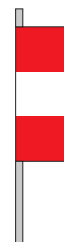


Dimensions des barettes

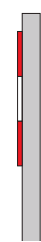
375 x 150 mm
Hauteur des piquets : 1,10m



Simple face



Double face



Profil



Implantée à Gauche



Implantée à Droite

Dimensions (mm)

1000 x 250

TYPE K10



Recto



Verso

Piquets K10

Diam. de 320 manche de 1,20 m
Diam. de 500 manche de 1,20 m

TYPE K5A/K5D



Hauteur 500
et 750 mm
2 colliers films
prismatique

K5a



K5d

Balise lestable à poignée
ou autorelevable
(avec douille
de fixation)
2 colliers
classe 2

TYPE K16

SÉPARATEURS DE VOIES



Hauteur : 750 mm
Largeur : 500 mm
Poids lesté à l'eau :
80 kg environ



Hauteur : 800 mm
Largeur : 500 mm
Poids lesté à l'eau : 80 kg environ



Connexion
réfléctorisée Classe 2

LESTAGE

Sac de lestage
capacité 25 kg
Toile PVC 900g/m²
Coloris orange
Système de fermeture par
oeillets et drisse de 8 mm fournie
Dimensions 750 x 375 mm



Sac Pré rempli



Plastobloc 28 kg

POUR TOUTES AUTRES RÉFÉRENCES PRODUITS
N'HÉSITÉZ PAS À NOUS CONSULTER

COUSSINS BERLINOIS



Couleur Rouge
(noir sur demande)
Conforme au CERTU
avec Kit de Fixation
(Chevilles et bouchons)
3000 x 1800 mm en 6 éléments

SÉPARATEURS PISTE CYCLABLE

Caoutchouc vulcanisé recyclé
Bandes réfléchissantes latérales
Couleurs : Rouge brique ou noir
Option : billes en verre réfléchissantes
Dimensions : 1000 m (sans bille en verre)
1200 mm avec billes



BUTÉES DE PARKING



Caoutchouc recyclé couleur noir
Fixation au sol par 4 tirefonds
Bandes réfléchissantes latérales
Dimensions : 1820 x 152 x 102 mm
ou 900 x 152 x 102 mm

RALENTISSEURS

Non conforme pour voie publique

Caoutchouc vulcanisé
Résistance à un poids de 20 T
Réflecteurs intégrés
Hauteur 50 ou 70 mm
Longueur des éléments 500 mm
Largeur des éléments 350 ou 500 mm
Passage de câbles jusqu'à 40 mm



POUR TOUTES AUTRES RÉFÉRENCES PRODUITS
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONSULTER

SIGNALISATION LUMINEUSE

RADAR PEDAGOGIQUE LEDS



EFFICACE ET PRÉCIS

- Portée de 300m pour une précision de +/- 1 %.

VISIBLE ET IMPACTANT

- Hauteur des chiffres : 340 mm.
- Couleur d'affichage des vitesses au choix (vert / ambre - rouge)
- + anti-record avec pictogramme A14

RÉSISTANT

- Structure monobloc en résine ABS (longévité + étanchéité).
- Pas de pièces métalliques externes donc pas de corrosion
- Batteries à l'intérieur du caisson limitant les risques de vandalisme.

ADAPTABLE

- Afficheur messages grande taille : 16x64 cm.
- 1 ligne de 8 ou 2 lignes de 11 caractères.
- Contenu et seuils d'affichage des messages paramétrables

INTELLIGENT

- Communication avec le radar possible en USB, Bluetooth, GPRS.
- Enregistrement des statistiques dans les 2 sens de trafic avec capacité de mémoire de plus d'un million de données.

FACILE D'INSTALLATION

- Seuils de vitesse réglables de 10 à 199 km/h
- + Molette de pré-paramétrage à 30/50/70/90/110 km/h.
- Poids inférieur à 8 kg.
- Fixation spécifique permettant la pose par une personne

4 TYPES D'ALIMENTATION POSSIBLES

- Batteries
- Courant permanent 220 V
- Eclairage public
- Photovoltaïque

PANNEAUX RENFORCEMENT SECURITE LEDS

DESCRIPTIF :

PANNEAU :

- Caisson alu avec intégration de leds en face avant
- Face avant avec tous symboles/pictogrammes
- Film classe 1 ou classe 2
- Toutes dimensions possibles (650 mm, 700 mm, 1000 mm,...)

ALIMENTATION :

- 12V, 24V, 230V
- Solaire
- Eclairage public

OPTIONS :

- Horloge de programmation hebdomadaire
- Capteur radar pour clignotement uniquement lors du passage de véhicule
- Télécommande radio



POUR TOUTES AUTRES RÉFÉRENCES PRODUITS
N'HÉSITÉS PAS À NOUS CONSULTER

SIGNALETIQUE



←  *Centre historique*

←   *Commerces*

← *Mairie - Parc*

←  *Hôpital*

**Chemin
des Granges**

MÂTS ALUMINIUM 4 DÉPARTS

Couleur standard : anodisé naturel

Chapeau alu moulé : couleur standard gris RAL 9006



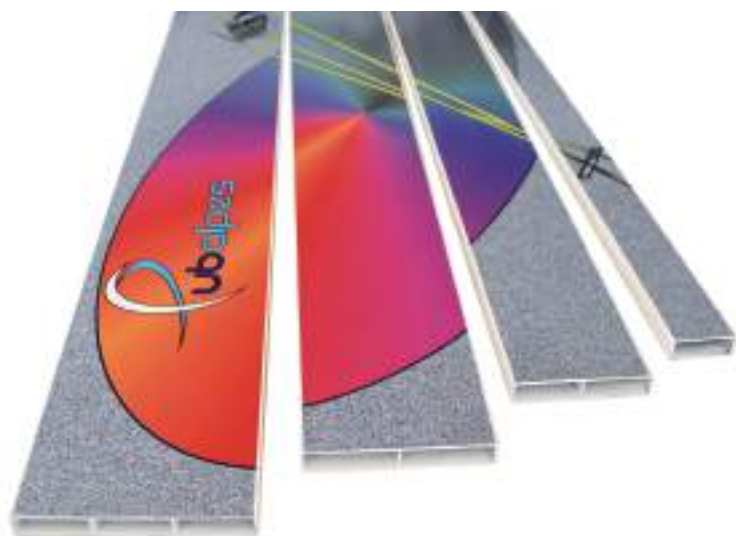
**Mât aluminium
"Linz"**
Diamètre 76 mm
Rainuré (4 départs)

**Mât aluminium
"Luton"**
122 x 72 mm
Rainuré (4 départs)

**Option : bandes
décoratives insérées
dans les rainures**

LATTES ALUMINIUM

Latte aluminium ép 18 mm (charnières incluses) **Hauteur des lattes 50 - 100 - 125 - 150 mm**
Décor simple ou double face NR, Cl1 ou Cl2



Charnière de fixation
Système à démontage
rapide et indépendant

MOBILIER MONOMÂT



MOBILIER BI-MÂT



RELAIS D'INFORMATION SERVICE



AFFICHAGE LIBRE ET MUNICIPAL





SOFIA

- Faces planes ou galbées, aluminium prélaqué blanc
- Cache-joints et capot aluminium prélaqué blanc
- Ossature galvanisée
- Décor simple ou double face
- Scellement direct ou par crosses d'ancrage

1350 x 6000 mm
cote maxi pour totem standard



Cache-joint

SPLIT

- Faces galbées, aluminium prélaqué blanc
- Profils "Ellipse" aluminium prélaqué blanc
 - Capot aluminium prélaqué blanc
 - Ossature galvanisée
- Décor simple ou double face
- Scellement direct ou par crosses d'ancrage

1350 x 6000 mm
côte maxi pour totem standard



Profil Ellipse



SIGNALÉTIQUE PATRIMONIALE



PANNEAUX DE RUE

Dimensions : 450 x 250 - 500 x 300

GAMME ALUMINIUM



Panneau alu
Gamme "Athènes"



Panneau caisson alu
Gamme "Vienne"



Panneau caisson drapeau alu
Gamme "Vienne"

GAMME ÉMAIL



GAMME « STRATIFIÉ GRAVÉ »



NUMÉROS DE MAISON ALUMINIUM OU ÉMAIL



Dimensions (mm)

150 x 100
200 x 150

PLAQUES MURALES ALUMINIUM OU ÉMAIL



Dimensions (mm)

450 x 250
500 x 300

PANNEAUX ENFANTS

Décor classique ou rétroréfléchissant, dimensions à votre convenance

ÉCOLE



RALENTIR

ÉCOLE



RALENTIR



PANNEAUX ET DÉCORS SPÉCIAUX



MOBILIER URBAIN

Nous vous proposons une large gamme de mobilier urbain.
Nous consulter pour toute autre demande.

BARRIÈRES DE VILLE ET POTELETS



Barrières



Potelets



Finition Pommeaux



Système d'Amovibilité

INFORMATION ET AFFICHAGE



Vitrines



Panneaux d'affichage

MAÎTRISE D'ACCÈS



Bornes fixes
ou rétractables



Barrières d'accès



Portiques



Bloc-parkings



**Barrière
sélective piéton**



Supports cycles



Abris voyageurs

Espaces verts



Bancs



Tables de pique-nique



Corbeilles

PROCITY®

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CLAUSE «COMMANDES».

Nos conditions générales de vente s'appliquent à toutes nos ventes. En signant le présent document, le client accepte sans réserve nos conditions de vente et renonce à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat. Les commandes de nos clients sont fermes sauf avis contraire de notre part sous huitaine à compter de la réception du bon de commande.

CLAUSE «LIVRAISON».

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas l'acheteur à annuler la vente ou à refuser les marchandises; il ne peut pas davantage donner droit à retenue, pénalité, compensation, dédommagement. Les marchandises voyagent aux risques et périls du client auquel il appartient de vérifier le bon état au moment de la livraison. Ce contrôle doit porter notamment sur les références, les quantités, la qualité des marchandises, ainsi que leur conformité à la commande. En tout état de cause, aucune réclamation ne sera prise en compte passé un délai de trois jours à compter de la date de livraison. Si, confiées à un transporteur, les marchandises ont subi des pertes ou avaries, le client doit impérativement porter des réserves précises et complètes sur le document de transport et réitérer sa protestation motivée dans les formes et délais prévus à l'article 105 du code de commerce.

CLAUSE «RÈGLEMENT».

Nos factures sont payables à 30 j. le 10 par traite acceptée, chèque ou LCR. Conformément à l'article 33 de l'ordonnance du 1er décembre 1986, des pénalités de retard sont appliquées dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture, lorsque le versement intervient au delà du délai fixé ci-dessus. Ces pénalités sont d'un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal. Si lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à ses obligations (défaut ou retard de règlement par exemple), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que ce client ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant.

Aucune ristourne pour paiement comptant ou anticipé ne lui sera alors accordée.

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ.

Les marchandises objet du présent contrat sont vendues avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires.

Il est toutefois entendu que la simple remise d'un titre créant une obligation de payer, traite ou autre, ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la créance originaire du vendeur sur l'acheteur subsistant avec toutes les garanties qui y sont attachées, y compris la réserve de propriété jusqu'à ce que ledit effet de commerce ait été effectivement payé.

Toutefois, les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle dès la livraison des marchandises, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

CLAUSE LIMITATIVE DE GARANTIE.

La garantie est strictement limitée au remplacement des pièces défectueuses, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice éventuel.

L'acheteur ne pourra bénéficier de la garantie que s'il avise le vendeur par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de 3 jours à compter de la découverte du vice ou à compter de la livraison.

Aucune garantie ne sera due si le panneau publicitaire vendu fait l'objet de modifications sans accord préalable et écrit du vendeur ou même d'intervention à titre de réparation ou d'entretien par des personnes non agréées par le vendeur. De même, si le panneau vendu est utilisé de manière anormale ou s'il est installé dans des conditions anormales par référence aux instructions fournies par le vendeur, ce dernier dégage toute responsabilité.

CLAUSE RÉSOLUTOIRE.

Il est expressément convenu qu'à défaut de paiement de l'une quelconque des échéances, la totalité du prix sera exigible sans délai et pourra entraîner la revendication immédiate des marchandises. À défaut de paiement d'une somme quelconque due au titre du présent contrat, la vente sera résolue de plein droit après un simple commandement de payer resté infructueux, si bon semble au vendeur.

A titre de clause pénale, l'acheteur devra régler une indemnité forfaitaire de 10 % du montant de la somme restant due.

CLAUSE «ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE».

Pour toutes les contestations relatives aux ventes réalisées par notre entreprise et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente, seul sera compétent le Tribunal de Commerce de Grenoble.



75 rue de l'Eygala - Centr'alp 38430 Moirans
Tél : 04 76 50 24 54 - Fax : 04 76 50 12 30
commercial@pubalpes.fr - accueil@pubalpes.fr

www.pubalpes.fr  

